

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Automne 2014

<p>POL 1600-10 La politique au Canada et au Québec Lundi : 14h00-17h00</p>
--

Professeur : Justin Massie
Bureau : A-3465
Téléphone : (514) 987-3000, poste 5282
Courriel : massie.justin@uqam.ca
Heures de bureau : Mardi de 13h00 à 15h00

Auxiliaire d'enseignement : Valérie Vézina (vezina.valerie.2@courrier.uqam.ca)

DESCRIPTIF OFFICIEL DU COURS

Présentation des facteurs démographiques, socioculturels et politiques qui fondent la particularité de la société politique québécoise dans l'ensemble canadien. Ce cours aborde les principales caractéristiques du système politique canadien (monarchie constitutionnelle, parlementarisme, démocratie, nationalisme et fédéralisme), ainsi que son évolution historique, sa structure et son fonctionnement. Sont également examinées les structures institutionnelles, c'est-à-dire les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, de même que le processus électoral, le mode de scrutin, les partis politiques, ainsi que d'autres acteurs du système politique. Il est enfin question de diversité culturelle, des médias, ainsi que de la politique internationale du Québec et du Canada.

OBJECTIFS DU COURS

Ce cours poursuit essentiellement deux buts :

- Le premier est de permettre l'acquisition de connaissances de base sur l'univers politique canadien et québécois.
- Le second est de développer les capacités d'analyse des étudiant[e]s à l'égard de dossiers reflétant la dynamique des relations politiques entre le Québec et le Canada.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les exposés magistraux constituent une base de réflexion qui doit être alimentée et enrichie par les lectures obligatoires avant chaque séance de cours. Chaque semaine de cours sera composée d'une exposition magistrale des éléments de base et de discussions à propos des lectures. Compte tenu du grand nombre d'étudiants, ce cours reposera sur des exposés du professeur, mais des périodes seront consacrées aux questions et aux échanges. Un retour sur la matière vue dans le cours précédent est effectué afin de s'assurer de la bonne compréhension des différents contenus.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Outil d'évaluation	Pondération	Échéance
Essai argumentatif	15%	29 septembre, avant 17h00
Examen de mi-session	40%	27 octobre, avant 17h00
Examen final	45%	15 décembre, avant 17h00

Le cours comporte deux examens, l'un à la mi-session, l'autre à la fin de la session, ainsi qu'un essai argumentatif. Toutes les évaluations seront à effectuer à la maison (*take-home*). Les questions d'examen seront remises en classe le 6 octobre et le 1^{er} décembre.

Tous les travaux sont évalués en fonction des critères suivants : 1) clarté, exactitude et cohérence de l'argumentation (60%), (2) effort de recherche (diversité, multiplicité et pertinence des sources) (20%), (3) qualité du français, référencement et présentation générale (20%).

Il est impératif de respecter scrupuleusement les règles méthodologiques de référencement (citations, notes de bas de page, bibliographie, etc.). Tous les détails à ce sujet sont disponibles dans le *Guide de méthodologie en science politique - Premier cycle*, en vente au Centre Paulo Freire (A-3645), ou encore sur le site de la bibliothèque :

http://www.bibliotheques.uqam.ca/InfoSphere/sciences_humaines/module7/index.html

Le Centre Paulo Freire

Le Centre Paulo Freire offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les cours de science politique. Animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, il est ouvert 5 jours par semaine entre 11h et 16h, au local A-3645.

Essai argumentatif : L'essai argumentatif sert à préparer les étudiant-e-s aux questions d'examens. Il vise ainsi à développer les capacités d'analyse en relation avec les questions abordées dans ce cours. Il s'agit de rédiger un court texte d'analyse qui répond à la question suivante : *Est-ce que la non-reconnaissance constitutionnelle de la nation québécoise représente l'enjeu constitutionnel le plus important au Canada ?*

L'essai doit comprendre trois (3) arguments clairs, cohérents et bien documentés. Au moins trois lectures obligatoires et un autre texte supplémentaire doivent être cités dans l'essai. L'essai est d'une longueur maximale de quatre (4) pages à interlignes 1½ (police Times New Roman 12, marge de 2,5 cm), excluant la page de présentation et la bibliographie des sources citées.

Examens : Chaque examen doit être rédigé à la maison (*take-home*). Il est composé de deux questions à développement. Les instructions détaillées concernant les examens seront remises en classe. L'examen de mi-session porte sur la matière vue en classe jusqu'alors. L'examen final porte sur l'ensemble de la matière vue en classe.

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

L'essai et les examens doivent être remis en mains propres au professeur, ou au secrétariat du Département de science politique (A-3405) de manière à officialiser la date de remise.

Tous les travaux doivent être remis en format papier et en version électronique (word) sur Moodle. Aucune note ne sera attribuée si les travaux ne sont pas remis sous ces deux formes. Par contre, seule la remise de la copie papier officialise la date de remise du travail.

Aucun retard dans la remise des travaux ne sera toléré, à moins d'être justifié par une attestation médicale valable. Les travaux remis en retard seront pénalisés de 5% par jour de retard, incluant les jours de fin de semaine.

La fraude scolaire n'est pas tolérée. Elle entraîne des sanctions très sévères. L'Université identifie plusieurs formes de fraude scolaire, dont le plagiat, la falsification de données ou de sources et la remise d'un travail ou d'une partie de travail rédigé par une autre personne. Pour plus de détails, voir le Règlement 18 (ci-dessous) et le site suivant : <http://www.bibliotheques.uqam.ca/plagiat>

MATERIEL OBLIGATOIRE

Les lectures obligatoires font partie intégrante de la matière soumise à évaluation. Elles servent de compléments aux cours et doivent donc être effectuées avant chacune de ceux-ci.

L'ouvrage suivant est obligatoire :

1. Alain-G. Gagnon (dir.), *La politique québécoise et canadienne : Une approche pluraliste* (Québec : Presse de l'Université du Québec, 2014).

L'ouvrage est disponible à la Coop UQAM en version papier et électronique.

Deux autres textes sont obligatoires pour ce cours :

2. Réjean Pelletier et Manon Tremblay (dir.), *Le parlementarisme canadien*, 4^e édition (Québec : PUL, 2009) : Chap. 5.
3. Louis Massicotte, *Quelle place pour le Québec ? Étude sur la redistribution électorale fédérale* (L'idée fédérale - Réseau québécois de réflexion sur le fédéralisme, novembre 2009).

Les deux textes sont disponibles sur Moodle.

PROGRAMME DE COURS ET DE LECTURES

Dates	Contenu	Lectures obligatoires	Évaluations
8 septembre	Introduction et présentation du cours		
15 septembre	Portrait général du Canada et du Québec	Gagnon : Chap. 1, 2 et 3.	
22 septembre	Fédéralisme et enjeux constitutionnels	Gagnon : Chap. 13 et 14.	
29 septembre	Nationalisme québécois *Conférencier invité : Jean-Charles St-Louis	Gagnon : Chap. 4, 18 et 22.	Essai argumentatif
6 octobre	Pouvoir exécutif et fédéralisme	Gagnon : Chap. 8 et 12.	Remise des questions
13 octobre	Pas de cours – Action de grâces		
20 octobre	Semaine de lecture		
27 octobre	Pouvoir judiciaire	Gagnon : Chap. 11.	Examen de mi-session
3 novembre	Pouvoir législatif et administration publique	Gagnon : Chap. 7 et 10.	
10 novembre	Système électoral *Conférencier invité : Robert Asselin	-Pelletier et Tremblay : Chap. 5 -Massicotte (2009)	
17 novembre	Systèmes partisans et partis politiques	Gagnon : Chap. 15 et 16.	
24 novembre	Pluralisme identitaire *Conférencier invité : Roméo Saganash	Gagnon : Chap. 5 et 6.	
1 ^{er} décembre	Groupes d'intérêt et mouvements sociaux *Conférencière invitée : Allison Harell	Gagnon : Chap. 17, 19 et 20.	Remise des questions
8 décembre	Relations internationales	Gagnon : Chap. 23 et 24.	
15 décembre	Examen final		Examen final

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

RAPPEL : À partir de septembre 2014, la réserve des cours en science politique se trouve à la Bibliothèque de sciences juridiques et politiques, Pavillon Hubert-Aquin, local A-2100, au 2^e étage.